



# Note de conjoncture

Février 2023

**LOGEMENT  
CONSTRUCTION**



## Construction neuve à La Réunion Janvier 2022 – décembre 2022

La construction neuve de logements comme de locaux continue de baisser.

De janvier 2022 à décembre 2022, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 7 950 à La Réunion, volume en baisse de 5,4 % par rapport à la même période un an auparavant. Cela s'explique par le recul sur la période des autorisations de construire pour les logements individuels (-10,5 %). En revanche, les logements collectifs se maintiennent (+0,2 %). Au niveau national la tendance est positive (+3,1 %) hormis pour les individuels (-7,6 %).

À La Réunion, les mises en chantier reculent (-17,4 %) par rapport à la même période, un an plus tôt. Cela concerne tous les types de logements, tant individuels (-13,2 %) que collectifs (-20,7 %). Au niveau national, la tendance est identique (-3,7 %) même si les logements individuels sont en légère hausse.

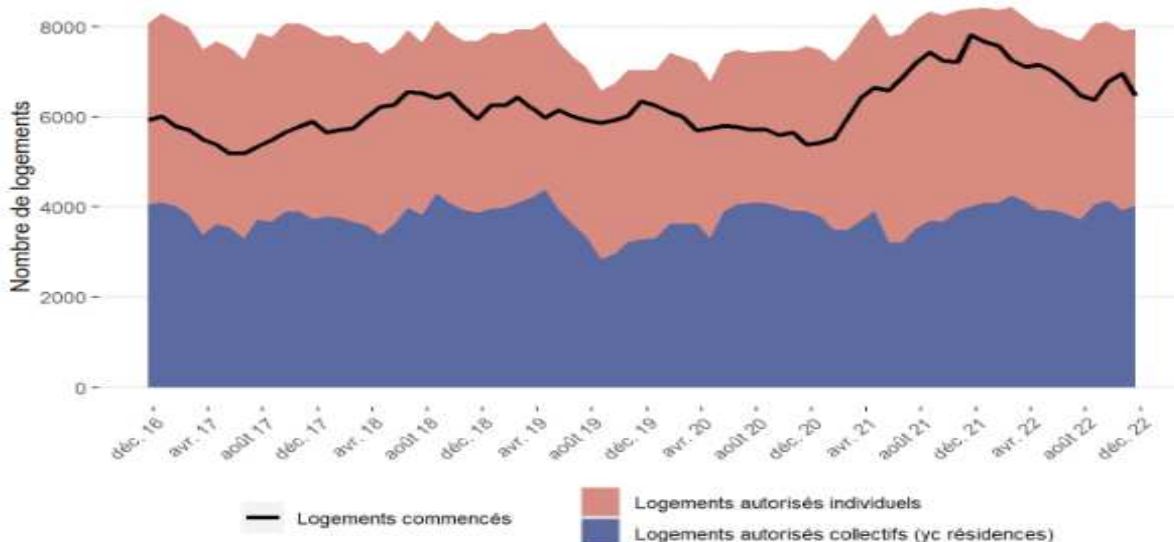
Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup> en %	
		La Réunion	France <sup>2</sup>
	Janvier 2021 - décembre 2022		
<b>Autorisés dont :</b>	<b>7 950</b>	<b>-5,4</b>	<b>3,1</b>
Individuels	3 920	-10,5	-7,6
• individuels purs	2 680	-12,7	-13,6
• individuels groupés	1 240	-5,3	9,9
Collectifs <sup>3</sup>	4 030	0,2	11,9
<b>Commencés dont :</b>	<b>6 460</b>	<b>-17,4</b>	<b>-3,7</b>
Individuels	3 100	-13,2	1,4
• individuels purs	2 310	-6,9	2,6
• individuels groupés	780	-29,1	-2,4
Collectifs <sup>3</sup>	3 370	-20,7	-7,3

Source: SDES-Deal, Sit@del2 (mailto:Sit@del2), estimations en date réelle à fin décembre 2022.

<sup>1</sup> Cumul Janvier 2021 - décembre 2022 rapporté au cumul Janvier 2020 - décembre 2021, <sup>2</sup> Hors Mayotte, <sup>3</sup> Yc. en résidence

Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur 12 mois)



Source: SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2022.

Entre janvier 2022 et décembre 2022, 328 760 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées sont en recul (- 4,4 %) par rapport à la même période un an auparavant. Cette chute se traduit notamment dans les secteurs du service public (- 41,2 %), de l'artisanat (- 27,8 %), de l'entrepôt (- 27,0 %) ainsi que celui de l'exploitation agricole (- 6,1 %). En revanche les autres secteurs maintiennent leur croissance à l'image de l'industrie (+ 56,3 %), des bureaux (+ 25,6 %), de l'hébergement hôtelier (+ 25,3 %), et du commerce (+ 22,9 %).

De janvier 2022 à décembre 2022, 368 480 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, soit une augmentation de 17,6 % par rapport à la même période un an auparavant. L'hébergement hôtelier (+ 1 228,9 %), les exploitations agricoles (+ 95,9 %) et l'artisanat sont en très forte progression due au démarrage de plusieurs projets d'envergure.

De manière générale, les surfaces concernées étant faibles, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.

### Prochaine parution : mai 2023 pour les résultats avril 2022 à mars 2023

Surface de plancher des locaux non résidentiels autorisés et commencés à La Réunion

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup> en %	
		La Réunion	France <sup>2</sup>
<b>Janvier 2021 - décembre 2022</b>			
<b>Locaux autorisés dont :</b>	<b>328 760</b>	<b>-4,4</b>	<b>5,3</b>
hébergement hôtelier	8 660	25,3	11,8
bureaux	60 040	25,6	14,5
commerce	57 060	22,9	28,6
artisanat	8 630	-27,8	-9,1
industrie	33 320	56,3	13,3
exploitation agricole ou forestière	82 600	-6,1	-13,5
entrepôt	35 670	-27,0	10,1
service public ou d'intérêt collectif	42 780	-41,2	2,9
<b>Locaux commencés dont :</b>	<b>368 480</b>	<b>17,6</b>	<b>5,0</b>
hébergement hôtelier	32 690	1 228,9	7,2
bureaux	53 250	-1,3	-7,0
commerce	57 230	41,0	16,7
artisanat	17 440	57,0	-0,8
industrie	17 140	42,8	11,9
exploitation agricole ou forestière	79 500	95,9	-9,9
entrepôt	44 010	6,5	24,2
service public ou d'intérêt collectif	67 230	-39,5	0,6

Source: SDES-Deal, Sit@del2 (mailto:Sit@del2), estimations en date réelle à fin décembre 2022.

<sup>1</sup> Cumul Janvier 2021 - décembre 2022 rapporté au cumul Janvier 2020 - décembre 2021, <sup>2</sup> Hors Mayotte.

#### Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DAACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

#### Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

#### Pour en savoir plus

**Sources et méthodes** sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire.

Représentations graphiques pour l'ensemble des régions <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>

Directeur de la publication : Philippe GRAMMONT

Réalisation : DEAL Réunion/Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique /Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Caroline Coudrin et Armande Jogama

Gestion Sit@del : Armande Jogama

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : [www.reunion.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr)

© Deal 2020